



Rachat de parts

Par Dominique M

Bonjour,

Mon ex et moi nous séparons. Nous sommes pacsés en indivision 50/50, sans enfant.
Mon ex souhaite me racheter mes parts tandis que je souhaite vendre l'appartement. Suis-je dans l'obligation de vendre mes parts ? J'imagine que non, mais est-ce que je risque quelque chose de vouloir pousser la vente ?

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous voulez vendre vos parts à un tiers ? C'est très aléatoire... et votre ex a un droit de préemption.

Mieux vaut vendre à lui, sauf si le prix proposé est ridicule.

Et si le litige persiste un juge ordonnera une vente aux enchères... ce qui serait la pire des solutions.

Par Isadore

Bonjour,

La vente fu bien ne sera pas possible sans son accord, sauf si vous engagez une longue procédure pour faire vendre le bien aux enchères judiciaires.

Aucun de vous deux n'est obligé de vendre.

Si le bien est vendu aux enchères judiciaires, il y a un fort risque pour que votre partenaire de PACS puisse le racheter à très bon prix.

Si aucun d'entre vous n'est prêt à risquer l'aléa des enchères, vous resterez en indivision tant que vous n'aurez pas trouvé de compromis.